

# Le discours libéral sur les retraites oscille entre sophismes et apories

Jean-Marie Harribey

FSE Florence – 7 novembre 2002

## Séminaire « Financiarisation, workfare et nouveaux droits sociaux »<sup>1</sup>

La mondialisation du capitalisme achève le processus de marchandisation de toutes les activités humaines. La privatisation des services non marchands et, particulièrement des retraites, est une pièce maîtresse de ce processus. Le paradoxe est que le discours libéral qui prétend justifier celui-ci est en train de perdre toute légitimité. Non seulement parce que les groupes financiers révèlent leur incapacité à assurer une protection sociale. Mais aussi parce que le discours sur les retraites est fondé sur des raisonnements ou bien totalement faux ou bien exprimant cyniquement l'intérêt des classes dominantes. Les sophismes du « choc démographique » et les apories concernant la possibilité pour le capital d'engendrer de la richesse supplémentaire sont aujourd'hui mis au grand jour. Il reste cependant au mouvement social et aux syndicats à s'en écarter radicalement pour pouvoir inverser le rapport des forces.

En 1994 la Banque mondiale<sup>2</sup> préconisait l'installation de systèmes de retraites fondés sur trois piliers : le premier, collectif, garantissant une couverture minimale ; le second, complémentaire et obligatoire, mais géré par des groupes financiers privés ; et le troisième, facultatif et individuel, également géré par des groupes financiers. Depuis ce moment, dans tous les pays, une propagande effrénée est menée pour aboutir à une remise en cause des systèmes de retraite fondés sur la solidarité. Déjà, une ordonnance européenne en date du 22 mars 2001 a donné suite à deux directives de 1992 ne reconnaissant comme produits de retraite complémentaire facultatifs que ceux qui ont recours à des techniques de capitalisation. Le FMI déclare sans embages : « Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social. »<sup>3</sup> Pour parvenir à approfondir ce processus de privatisation, l'argumentaire des experts patronaux et gouvernementaux est biaisé de bout en bout. S'il y a un problème des retraites, il est davantage dans la répartition des richesses que dans le niveau de celles-ci<sup>4</sup>. Mais, pour le comprendre, un retour sur l'économie politique peut s'avérer utile.

---

<sup>1</sup> . Texte mis à jour à la date du 31 mai 2003. Je remercie Lucien Cros, Jacques Toiser, Geneviève Azam, et Michel Husson pour leur lecture attentive. Je reste responsable des choix et des éventuelles erreurs.

<sup>2</sup> . World Bank, « Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth », *Policy Research Bulletin*, 5<sup>e</sup> volume, n° 4, août-octobre 1994.

Pour les rapports français, voir Commissariat Général du Plan, *Vieillir solidaires*, Paris, La Documentation française, 1986 ; Commissariat Général du Plan, *Livre blanc sur les retraites : Garantir dans l'équité les retraites de demain*, préface de M. Rocard, Paris, La Documentation française, 1991 ; R. Briet, *Perspectives à long terme des retraites*, Paris, La Documentation française, 1995 ; O. Davanne, « Eléments d'analyse sur le système de retraite français », dans Conseil d'Analyse Economique, *Retraites et épargne*, Rapport n° 7, 1998, p. 9-28 ; Commissariat Général du Plan, Rapport de J.M. Charpin, *L'avenir des retraites*, Paris, La Documentation française, 1999 ; R. Teulade, « L'avenir des systèmes de retraite », Avis du Conseil Economique et Social, 12 janvier 2000 ; D. Taddei, « Pour des retraites progressives et choisies », dans Conseil d'Analyse Economique, *Retraites choisies et progressives*, Rapport n° 21, 2000 ; Conseil d'Orientation des Retraites, *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations*, Premier rapport, 6 décembre 2001.

<sup>3</sup> . G.A. Mackenzie, P. Gerson et A. Cuevas, « Can Public Pension Reform Increase Saving ? », International Monetary Fund, Occasional Paper n° 153, 1997.

<sup>4</sup> . Voir J. Cassandre, « Retraites : le mirage de la capitalisation », *Droit social*, n° 6, juin 1991, p. 518-521 ; J.M. Harribey, « Répartition ou capitalisation, on ne finance jamais sa propre retraite », *Le Monde*, 3 novembre 1998 ; H. Sterdyniak, G. Dupont, A. Dantec, « Les retraites en France : que faire ? », *Revue de l'OFCE*, n° 68, janvier

### *Où est le problème des retraites ?*

Le problème n'est pas là où le situent les dirigeants de la finance et les experts gouvernementaux avec la bénédiction de la Banque mondiale. Il est vrai que dans les prochaines décennies les pays industrialisés vont connaître un vieillissement démographique du fait de l'allongement de la durée de la vie et du maintien à un niveau bas du taux de fécondité. C'est ainsi que les démographes prévoient que, dans le cas français, la proportion de l'ensemble des personnes jeunes et âgées (0 à 19 ans et 60 ans et plus) par rapport à celles en âge de travailler (20-59 ans) va s'accroître d'environ 37,25% d'ici 2040 (0,79% par an en moyenne) et la proportion des seules personnes âgées par rapport à celles en âge de travailler augmentera d'environ 90,6% (1,63% par an)<sup>5</sup>. Si l'on rapporte la proportion d'inactifs (jeunes et vieux) par rapport aux actifs, cela représente une progression de 25% en 40 ans (0,56% par an), pendant que la proportion de retraités par rapport aux actifs progressera de 75%<sup>6</sup> (1,41% par an). Mais, compte tenu de l'accroissement prévisible de la productivité du travail, la production par habitant aura dans le même temps doublé (à raison de 1,75% par an en moyenne).<sup>7</sup> Ce point était d'ailleurs reconnu explicitement par le rapport du Commissariat Général au Plan en 1999, sans toutefois qu'il en tire les conséquences : « Quel que soit l'arbitrage retenu [entre taux de prélèvement sur les actifs, âge de la retraite et niveau de vie relatif des retraités], la croissance de la productivité permet de financer des pensions de retraite plus élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui, et ce pendant plus longtemps. En aucun cas, il n'y aura de paupérisation à long terme des retraites des systèmes publics par répartition. »<sup>8</sup> Il est surprenant que certains<sup>9</sup> arguent encore que cela ne suffira pas pour faire

---

1999, p. 19-81 ; B. Monier, « Retraites : le pire n'est pas fatal », *Economie et politique*, n° 534-535, janvier-février 1999, p. 16-18 ; C. Mills, « La capitalisation au secours de la répartition ? », *Economie et politique*, n° 534-535, janvier-février 1999, p. 19-24 ; P. Khalfa, P.Y. Chanu (coord.), *Les retraites au péril du libéralisme*, Paris, Syllepse, 1999, 2000 et 2002 ; J. Nikonoff, *La comédie des fonds de pension*, postface de J.M. Harribey, « Il n'y a pas de génération spontanée du capital », Paris, Arléa, 1999 ; P. Duharcourt, « L'avenir des retraites », *La Pensée*, n°319, juillet-août-septembre 1999, p. 7-22 ; F. Chesnais, « A propos des retraites et des pensions : Faut-il "s'adapter" au régime d'accumulation à dominante financière ? », *La Pensée*, n° 319, juillet-août-septembre 1999, p. 49-61 ; M. Husson, « La duperie des fonds de pension, Jouer sa retraite en Bourse ? », *Le Monde Diplomatique*, février 1999 ; D. Plihon, « Au nom des entreprises ? », *Le Monde Diplomatique*, février 1999 ; J.M. Harribey, « Les retraites face à la capitalisation ouverte ou rampante », *Economie et politique*, n° 550-551, mai-juin 2000, p. 43-48 ; G. Dupont, H. Sterdyniak, *Quel avenir pour nos retraites*, Paris, La Découverte, 2000 ; M. Husson, « Retraites : qui est la cigale, qui est la fourmi ? », *La Nouvelle Vie Ouvrière*, 4 mai 2001 ; J.J. Chavigné, G. Filoche : *Nos retraites : fonds de pension ou bas de laine ? Réponse au Medef*, Paris, Ed. Ramsay, 2001 ; J.M. Harribey, P. Khalfa, « Réformer la retraite par répartition : pour la sauver ou l'enterrer ? », *Libération*, 11 septembre 2001 ; J.M. Harribey, « Retraites : qui paiera ? », *L'Humanité*, 22 avril 2002 ; J.M. Harribey, P. Khalfa, « Retraites : libéralisme ou solidarité ? », in Fondation Copernic, *Pour sortir du libéralisme*, Paris, Syllepse, 2002, p. 17-30 ; J.M. Harribey, P. Khalfa, « Réforme ou contre-réforme ? », *Le Monde*, 11 janvier 2003 ; FSU, *Retraites : faux problèmes, vraies solidarités*, Paris, Nouveaux regards, Syllepse, 2003 ; voir aussi <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/>

<sup>5</sup> . Calculs à partir de C. Brutel, « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *INSEE Première*, n° 762, mars 2001.

<sup>6</sup> . Ce résultat est diffusé dans la presse sous la formule : aujourd'hui 4 retraités pour 10 actifs, demain 7 retraités pour 10 actifs.

<sup>7</sup> . Voir la méthodologie générale en annexe 1.

<sup>8</sup> . J.M. Charpin, *L'avenir des retraites*, op. cit., p. 144. On pourrait rappeler aussi ce qu'écrivaient D. Blanchet et D. Kessler, « Prévoir les effets économiques du vieillissement », *Economie et Statistique*, n° 233, juin 1990, p. 11 : « Prenons la période de dégradation la plus rapide, c'est-à-dire la période 2005-2025. Dans cette période, il suffirait d'un progrès de productivité de l'ordre de 0,5% par an pour compenser la diminution relative du nombre d'actifs. Ainsi, les progrès de productivité, sauf hypothèse très défavorable, devraient permettre aux actifs du siècle prochain dont le poids relatif décline, d'assurer un niveau de vie constant et très probablement croissant à l'ensemble de la population. »

<sup>9</sup> . D. Blanchet, « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *Population & sociétés*, n° 383, octobre 2002 : « L'essentiel du vieillissement est ainsi inévitable et le problème est plutôt de bien mesurer ses conséquences réelles pour les systèmes de retraite. Sur cette question, un élément de confusion possible concerne

évoluer le montant des retraites au rythme des salaires. Or, lorsque le revenu national augmente de  $x\%$ , toutes les composantes de ce revenu national peuvent, en masse globale, augmenter du même taux. Cependant, la modification de la structure par âges de la population atténue l'avantage tiré des gains de productivité si l'on veut faire évoluer parallèlement le salaire moyen et la retraite moyenne ; il l'atténue mais ne le supprime pas. S'il doit y avoir un transfert interne à la masse salariale en direction des retraites parce que le partage de la valeur ajoutée entre masse salariale et profits ne change pas, le coefficient de transfert ne dépend pas des gains de productivité et en ce sens Didier Blanchet a raison de dire que les gains de productivité sont neutres<sup>10</sup>, mais ce transfert est d'autant plus facilement supportable que l'effet multiplicateur de la croissance du produit dépasse l'effet en sens opposé dû à ce transfert : cela signifie que les salaires augmentent si la production augmente davantage que l'inverse du coefficient de transfert interne à la masse salariale<sup>11</sup>.

La modification obligatoire de la répartition interne à la masse salariale ne provoquera une progression du niveau absolu du pouvoir d'achat des uns et des autres inférieure à celle de la productivité, voire une diminution de ce pouvoir d'achat si les gains de productivité sont trop faibles, que si la frontière entre masse salariale et profits reste figée au niveau actuel. Or on sait qu'en France la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée a baissé de dix points (la masse salariale est passée de près de 70% à près de 60% de la valeur ajoutée) depuis vingt ans. L'hypothèse implicite de ceux qui mettent en avant la neutralité des gains de productivité est que cette répartition primaire entre revenus du travail et revenus du capital est désormais intangible. Mais cette répartition primaire entre travail et capital a une influence sur les *effets* de la répartition qui s'opère ensuite au sein même des travailleurs actifs et retraités : effets non sur la *part* de la masse salariale qui va respectivement aux premiers et aux seconds, mais sur le *volume* que chacun reçoit.

Il en résulte que les gains de productivité sont d'autant moins neutres pour le niveau de vie des salariés et des retraités et donc sur la viabilité et l'efficacité de notre système de

la prise en compte des progrès de productivité. Cette dernière peut s'accroître très sensiblement sur une quarantaine d'années : l'influence des variables démographiques s'en trouverait-elle réduite fortement pour autant ? Il existe deux façons d'envisager l'impact des progrès de productivité : l'une donne l'impression de résoudre totalement le problème des retraites, mais elle est erronée ; l'autre est correcte mais de portée plus limitée.

Le raisonnement erroné est le suivant : le vieillissement va certes doubler la charge pesant sur chaque actif, mais si la productivité de chaque actif est multipliée par deux en quarante ans, ce qui est une hypothèse très raisonnable, alors ces actifs devraient être capables d'assurer les mêmes retraites à des retraités deux fois plus nombreux sans qu'il y ait à augmenter leur taux de cotisation. Cette « solution » au problème des retraites n'est qu'en trompe-l'œil. Le problème n'est pas de garantir aux retraités de 2040 le même niveau de vie absolu qu'aux retraités d'aujourd'hui. Cet objectif est facile à atteindre mais il est insuffisant : l'efficacité des systèmes de retraite doit plutôt se mesurer en termes de pouvoir d'achat relatif des retraités, c'est-à-dire de rapport entre la retraite moyenne et le revenu net moyen des actifs. Par rapport à ce deuxième objectif, les progrès de productivité redeviennent neutres. A âge de la retraite, taux de chômage et taux d'activité donnés, l'évolution démographique implique bien de s'inscrire entre l'un ou l'autre des deux extrêmes suivants, qui sont totalement indépendants des hypothèses de productivité : - soit une division par deux du niveau de vie relatif des retraités sur les quarante ans à venir ; - soit le maintien strict de ce niveau de vie relatif, mais qu'il faudrait payer par une hausse d'à peu près deux tiers du taux de cotisation retraite des actifs. D'un peu plus de 12% du PIB consacrés aux retraites, on passerait à environ 20% affectés au même poste, d'ici 2040. »

D. Clerc, « Le compromis introuvable », *Alternatives économiques*, n° 209, décembre 2002, se réfère à D. Blanchet (lequel suggère un appel à l'épargne individuelle, c'est-à-dire la capitalisation) pour prôner une « troisième voie ». C'est « le compromis des trois tiers » : un tiers du fardeau démographique supplémentaire assuré par la baisse des pensions, un tiers par l'allongement de la durée d'activité, un tiers par la hausse des cotisations. Faisons la somme : deux tiers du fardeau à la charge des salariés (sans compter que le troisième tiers est aussi un prélèvement sur la valeur ajoutée par les travailleurs). C'est une conception vraiment particulière du compromis social et du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits.

<sup>10</sup> . Voir la note de bas de page précédente.

<sup>11</sup> . Voir l'annexe 2.

retraites dit par répartition que la répartition entre masse salariale et profits est défavorable aux travailleurs. Le conflit de générations que certains<sup>12</sup> craignent entre salariés et retraités n'aura lieu que si, en amont, le conflit travail/capital tourne au désavantage du travail.

Pour le montrer, aidons-nous d'un exemple dont les proportions correspondent à peu près à la situation française.<sup>13</sup> Le revenu national – qui est issu en totalité du travail des actifs, rappelons-le – est de 100. La masse salariale, cotisations sociales comprises, est de 60, les profits sont de 40. Sur les 60 de la masse salariale, 12 constituent les cotisations vieillesse et servent à payer les retraites par répartition ; il reste donc 48 pour les salariés actifs, soit quatre fois plus. Compte tenu du rapport actifs/retraités aujourd'hui qui est presque de deux pour un, cela signifie que la fraction du revenu national attribuée à chaque actif salarié est en volume absolu et en moyenne deux fois plus grande que celle qui est attribuée à un retraité (quatre divisé par deux = deux)<sup>14</sup>. Si la production double en 40 ans, elle passera à 200. Si la masse salariale reste proportionnellement la même dans le revenu global, elle sera de 120. S'il y a à ce moment-là à peu près autant d'actifs que de retraités et si l'on respecte le rapport des revenus moyens de deux pour un, les 120 seront partagés entre 80 pour les actifs salariés et 40 pour les retraités. Ce qui veut dire, qu'au lieu de voir leur pouvoir d'achat doubler en même temps que la production comme ils auraient pu l'espérer si la structure de la population n'avait pas changé, les actifs salariés devront se contenter de 66,7% de plus<sup>15</sup> (80 en 2040 à comparer à 48 en 2000), de telle sorte que les retraités bénéficient de la même progression.

Par ailleurs, où est le malheur de voir 40 sur 200, soit 20% du PIB, affectés aux retraites quand on sait que les retraités représenteront un tiers de la population ? Aucun économiste résistant à l'idéologie du capitalisme financier n'a dit que les cotisations sociales ne pouvaient augmenter ; au contraire, cette augmentation peut être facilement absorbée, et l'histoire montre que le système par répartition a déjà montré sa capacité à assurer une telle progression. L'alternative formulée par Blanchet – une division par deux du niveau de vie relatif des retraités sur les quarante ans à venir ou une hausse de deux tiers du taux de cotisation retraite des actifs pour faire évoluer salaires et retraites parallèlement – fait l'impasse sur un élément clé : la hausse du taux de cotisations s'effectuerait-elle à volume de la masse salariale constant – auquel cas tout retomberait sur les salariés – ou bien amèrerait-elle une augmentation équivalente de la masse salariale – auquel cas elle équivaldrait à une contribution supérieure des profits – ? Cette manière de reformuler la question rejoint la proposition d'élargissement progressif de l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée pour cesser de pénaliser les entreprises de main d'œuvre par rapport aux entreprises très capitalistiques.

La masse salariale est postulée par les libéraux immuable proportionnellement au revenu national. Autrement dit, la régression de 10 points au cours des deux dernières décennies est considérée comme un acquis irréversible – voire susceptible de s'améliorer encore – pour les détenteurs de capitaux. Les libéraux font donc silence sur l'inversion de cette tendance qui permettrait d'envisager plus sereinement l'augmentation des cotisations sociales, sans compter que les revenus financiers pourraient être appelés à contribuer

<sup>12</sup> . Par exemple, P. Frémeaux, « La croissance et les gains de productivité à la rescousse ? », *Alternatives économiques*, n° 213, avril 2003, p. 44.

<sup>13</sup> . Voir la démonstration générale en annexe 2.

<sup>14</sup> . Pour simplifier, j'appelle ces fractions en volume absolu revenus moyens des actifs et des retraités. Ce rapport (qui correspond approximativement au taux de remplacement) de deux fois plus paraît élevé parce qu'il inclut les cotisations sociales qui sont « destinées » aux actifs, donc il ne correspond pas aux revenus nets. Le rapport revenus nets de cotisations sociales des actifs salariés/retraités serait d'environ 1,75. Cela ne correspond pas au rapport des revenus globaux moyens dont disposent effectivement les actifs salariés et retraités car dans ceux-ci interviennent les revenus du patrimoine en sus des salaires et des pensions financées par cotisations.

<sup>15</sup> . Une hausse d'environ 33,3% si l'on regardait les revenus nets de toutes cotisations sociales.

davantage au financement de la protection sociale<sup>16</sup>. Si, d'ici 2040, on reprenait aux détenteurs de capitaux les 10 points perdus, cela ferait dans notre exemple 20 de plus à partager entre salariés actifs et retraités, portant (sur la base de deux pour un comme ci-dessus) les salaires à 93,7, les retraites à 46,3, tandis que les profits s'élèveraient à 60 et non à 80. Au lieu de cela, la pression s'accroît pour que les salariés acceptent que leurs futures retraites soient amputées encore davantage que ce que la réforme Balladur de 1993 a déjà organisé (environ 18% de baisse relative des retraites en 2040) ou bien qu'ils acceptent de travailler jusqu'à 65 ans, puis 70 ans, et cela quel que soit le niveau du chômage, ce qui est pour le moins paradoxal, ou encore de les inviter à compléter leur retraite par une épargne individuelle.

Il est également vrai que, pour un PIB qui doublerait, le montant global des retraites françaises triplerait dans les quarante prochaines années pour atteindre environ 540 milliards d'euros par an, faisant ainsi progresser la part des retraites dans le PIB d'un peu plus de 12% à près de 20%. Mais la progression de cette part doit être rapprochée de celle que la France a déjà connue et que son système de retraites par répartition a parfaitement assimilée : de 1950 à 1995, cette part avait augmenté aussi de 7 points (de 5% à 12%). En outre, quel que soit le canal de distribution des retraites (par répartition ou par capitalisation), la même évolution démographique s'imposera à tout système. Les fonds de pension anglais l'ont si bien compris qu'ils viennent de réclamer le recul de l'âge de la retraite à 70 ans<sup>17</sup>, démentant du même coup les diagnostics erronés du genre : « Le Royaume-Uni [...] n'a pas de "dette cachée", ses retraites n'étant pas financées par répartition. »<sup>18</sup> Comme si les contrats privés de retraites proposés par les fonds de pension n'étaient pas eux aussi des promesses sur la richesse qui sera produite par les générations futures. En elle-même, la capitalisation n'est pas une source de richesse globale supplémentaire. La capitalisation ne pourra donc jamais être une solution collective. En revanche, elle sera nécessairement un problème collectif : par l'accentuation des inégalités sociales s'il n'y a pas de faillite boursière ou bien par la ruine des retraités s'il y a faillite boursière.

Le problème du financement des retraites ne peut être examiné sans la mise en relation de la démographie avec les évolutions de l'emploi, de la productivité et bien sûr de la répartition des gains de celle-ci. Une modification de cette répartition dans un sens favorable aux salariés et anciens salariés est la question à laquelle le capitalisme financier ne peut répondre et que le social-libéralisme élude. Où sera l'amélioration sociale si la prolongation de l'activité jusqu'à 70 ans contribue à laisser le chômage dans toute l'Europe et ailleurs à des niveaux insupportables ? Et à quoi servirait-il aux salariés d'épargner pour leurs vieux jours s'ils devaient travailler jusqu'à ce que mort s'ensuive ?

On voit ainsi se dessiner le projet libéral. Dans un capitalisme de plus en plus financiarisé et dérégulé, il s'agit de figer les mécanismes de distribution de la richesse produite de telle sorte que l'essentiel des gains de productivité soit affecté aux revenus du capital, pérennisant ainsi la situation qui a prévalu au cours du dernier quart du vingtième siècle. Par le blocage de la masse salariale en la déconnectant de la progression de la productivité, le financement collectif de la protection sociale est assuré d'être miné à brève échéance. On comprend ainsi l'hypothèse ahurissante de maintien d'un taux de chômage élevé sous-jacente aux scénarios élaborés en France par le Commissariat Général au Plan : si le taux de chômage restait à 9%, les caisses de retraites financées par les cotisations sociales

---

<sup>16</sup> . Il faut distinguer deux choses : le déplacement de la frontière entre masse salariale et profits au sein de la valeur ajoutée et l'assiette et les taux des prélèvements. On doit agir dans les deux directions : augmenter la part des salaires (et donc baisser celle des profits) et élargir l'assiette des prélèvements finançant la protection sociale car aujourd'hui les revenus du capital sont globalement moins imposés et taxés que les revenus du travail.

<sup>17</sup> . J.P. Langellier, « En Grande-Bretagne, les fonds de pension militent pour la retraite à 70 ans », *Le Monde*, 12 octobre 2002.

<sup>18</sup> . A. Leparmentier, « Nouvelle polémique sur les critères du pacte de stabilité », *Le Monde*, 17 septembre 2002.

assises sur les salaires seraient bien vite étranglées et il ne resterait plus qu'à systématiser la diminution des niveaux des pensions versées par la collectivité, à faire la promotion des fonds de pension et à vanter les mérites de placements internationaux mirifiques parce que le capital est en mesure de s'investir là où les salaires sont les plus bas dans le monde.

Le projet d'allongement de 5 ans la durée de cotisations à 40, puis à 42,5 voire 45 ans ou plus selon le MEDEF, ou bien la décision du sommet européen de Barcelone au début 2002, doivent être interprétés de la même façon. Ils équivalent à augmenter la durée du travail sur l'ensemble de la vie et il sont irresponsables tant que le chômage n'a pas été éradiqué (le taux de chômage européen est en moyenne de 8,3%). Ils ferment les yeux sur l'entrée de plus en plus tardive dans la vie active, d'autant plus que le chômage reste important. Tant que le plein emploi ne sera pas atteint, l'augmentation de la durée d'activité ne se traduira pas par une augmentation du nombre d'actifs, ni du taux d'activité, mais par une prolifération des situations précaires. Ces projets font silence sur la pratique des entreprises de se débarrasser prématurément des actifs au-delà de 55 ans. Et ils vont à rebours de l'évolution historique depuis deux siècles qui consiste à utiliser une partie des gains de productivité pour diminuer le temps de travail. L'objectif des libéraux et du patronat est donc de reporter sur une masse salariale considérée comme intangible, en dépit des gains de productivité, la charge supplémentaire due à l'évolution démographique.

L'argumentation défendue ici et qui est fondée en grande partie sur l'utilisation équitable des gains de productivité futurs et sur le rétablissement d'une meilleure part de la masse salariale dans la valeur ajoutée ne doit pas être prise pour un plaidoyer en faveur d'une hausse de la productivité sans égard pour d'autres contraintes de nature sociale ou écologique. Les gains de productivité sont acceptables s'ils se réalisent sans augmenter l'intensité du travail et sans accroître la pression sur l'environnement naturel, et dès lors il s'agit de les répartir équitablement. Si les gains de productivité n'étaient pas possibles ou pas souhaitables dans l'avenir à cause des contraintes précédentes, comprenons bien que ni la capitalisation, ni le regain de natalité ne seraient des solutions au vieillissement de la population.<sup>19</sup>

### ***Le Titanic des retraites par capitalisation***

Comme les systèmes de protection sociale sont considérés par toute la population comme des acquis fondamentaux, aucun gouvernement n'ose réclamer leur disparition. Ils glosent plutôt sur une prétendue complémentarité entre des régimes de retraites par répartition et par capitalisation. Or de tels régimes ne sont pas compatibles à long terme car la rentabilité maximale du second ne peut passer que par le recul des salaires et de l'emploi à la base du premier, que ce soit dans les pays développés ou, pire, dans les pays pauvres. Dans ce dernier cas, le rapatriement des profits tirés de placements dans les régions du monde moins développées, mais où la population est plus jeune et est sous-payée, pour contribuer à financer les retraites des vieux pays industrialisés serait une nouvelle forme d'impérialisme qui ne dirait pas son nom. Plus cyniquement, un député « de gauche » français affirmait qu'il fallait faire payer les retraites des vieux pays développés par les Chinois<sup>20</sup>. Et une équipe d'économistes français bien en vue persiste en signant : « La population à forte épargne des pays développés et vieillissants subirait une baisse de rentabilité de sa richesse financière si elle devait investir exclusivement dans des droits de propriété sur le capital interne. Cependant, l'intégration mondiale des marchés de capitaux lui permet d'investir dans les droits

<sup>19</sup> . A cet égard, l'argumentation défendue par M. Godet, « Retraites : les sept péchés capitaux », *Le Monde*, 11 janvier 2003, est incohérente : un nouveau baby-boom ne peut être une réponse au problème créé par l'allongement de l'espérance de vie car, pour que cela soit vrai, il faudrait que, de génération en génération, le baby-boom connaisse une ampleur croissante, réengageant l'humanité dans une croissance démographique exponentielle.

<sup>20</sup> . J.C. Boulard, « Réflexion faite, oui aux fonds de pension », *Le Monde*, 13 novembre 1998.

de propriété sur le capital productif des zones où la population active est en forte croissance. [...] Les épargnants des zones riches seront donc mieux rémunérés qu'ils ne le seraient en autarcie. »<sup>21</sup> Enfin, il est surprenant que soit encore invoqué comme avantage de la capitalisation le fait qu'elle puisse « être légèrement plus performante que le système par répartition en longue période si les taux d'intérêt restent tendanciellement plus élevés que le taux de croissance économique »<sup>22</sup>. Cette performance supérieure est bien la marque de la financiarisation du capitalisme consistant à capter davantage de valeur au profit des propriétaires du capital<sup>23</sup> : la détérioration de la condition salariale partout dans le monde n'a pas d'autre origine.

Présentés comme des modèles à suivre, les fonds de pension américains révèlent aujourd'hui leur vice caché. Les plus anciens proposent des plans à prestations définies qui garantissent aux salariés le montant de leurs pensions. Les plus récents sont dits à cotisations définies sans garantie de prestations. Dans les deux cas, la faillite est totale. La crise financière amène les premiers à mettre en difficulté les entreprises qui couvrent 44 millions de salariés et les seconds à ruiner 40 autres millions de salariés.<sup>24</sup> Les scandales d'Enron et de Worldcom et la déconfiture de France Telecom ne sont que les parties visibles de l'iceberg qui coulera le Titanic des retraites par capitalisation. Les mille fonds de pension néerlandais sont quasiment en cessation de paiement et vont devoir augmenter dans les cinq prochaines années de 50% les cotisations exigées des entreprises adhérentes et de 100% celles du secteur public<sup>25</sup>.

Parce que les fonds de pension n'ont plus très bonne réputation après les scandales et faillites récents, des dispositifs juridiques en trompe-l'œil ont été adoptés pour dissimuler la convergence des fonds de pension et des fonds d'épargne salariale. Ainsi, en France, la loi Fabius sur les Plans partenariaux d'épargne salariale volontaire consacre une logique identique. Lorsqu'une part de la rémunération salariale est attribuée sous forme d'abondement dans les fonds d'épargne, voire de stocks-options, deux effets pervers surgissent. *Primo*, les organismes de protection sociale sont privés d'une fraction des cotisations sociales, tandis que les dégrèvements fiscaux accordés aux ménages qui placent leur épargne reviennent à reporter sur la collectivité une part de la rémunération salariale, à la grande satisfaction des employeurs<sup>26</sup>. *Secundo*, la rupture entre l'évolution des salaires et celle de la productivité est entérinée. On sait combien cette rupture enclenchée par les politiques libérales d'austérité de ces vingt-cinq dernières années a détérioré la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée (en France, 10 points de PIB, soit 150 milliards d'euros par an, presque l'équivalent des retraites actuelles qui s'élèvent à près de 180 milliards d'euros).

Sous couvert d'un discours sur l'égalité et le libre choix individuel, des techniques issues de la pratique des compagnies d'assurance veulent être introduites dans le système des retraites par le patronat. La *neutralité actuarielle* en fait partie pour propager l'idée alléchante au premier abord de la « retraite à la carte ». La neutralité actuarielle est censée égaliser au cours d'une vie individuelle les versements effectués et les prestations reçues, compte tenu de

<sup>21</sup> . M. Aglietta, J. Château, J. Fayolle, J. Le Cacheux, V. Touze, M. Julliard, « L'avenir de nos retraites face à la globalisation financière : une exploration du modèle INGENUE », *La Lettre du CPII*, n° 200, avril 2001, in *Problèmes économiques*, n° 2722, 18 juillet 2001.

<sup>22</sup> . D. Blanchet, « Evolutions démographiques et retraites : quinze ans de débats », *op. cit.*

<sup>23</sup> . Voir J.M. Harribey, « La financiarisation du capitalisme et la captation de valeur », in Delaunay J.C., *Capitalisme contemporain : questions de fond*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 68-111.

<sup>24</sup> . Chiffres cités par E. Leser, « Le financement des retraites, un nouveau souci pour les Américains », *Le Monde*, 22 octobre 2002.

<sup>25</sup> . D. Burg, « La Haye confronté au coûteux renflouement des fonds de pension », *Les Echos*, 17 et 18 janvier 2003.

<sup>26</sup> . On notera l'incohérence d'un E. Balladur, « Retraites : il est temps », *Le Monde*, 7 janvier 2003, toujours prêt à faire le procès des charges publiques et, simultanément, à octroyer des avantages supplémentaires aux nantis.

la probabilité de la durée de vie. En apparence, cette technique semble socialement irréprochable. En réalité, elle contient des effets ravageurs.

Premièrement, en faisant dépendre le montant de la pension de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge, on ignore les différences d'espérance de vie au moment de la cessation d'activité pour des individus ayant appartenu à des catégories socio-professionnelles différentes. Sous prétexte de neutralité intragénérationnelle, lorsqu'on constitue des groupes de référence non homogènes, on passe à la trappe des inégalités sociales se situant en amont.

Deuxièmement, lorsqu'on cherche une neutralité intergénérationnelle, on fait comme si les conditions économiques environnantes étaient immuables dans le temps, comme si les investissements d'aujourd'hui ne visaient pas à assurer une meilleure production demain. Et cela permet au MEDEF de justifier par avance l'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein d'au moins un trimestre tous les deux ans (voire par an) proportionnellement à l'allongement de l'espérance de vie.

Il y a enfin un dernier mythe abondamment répercuté par la propagande libérale : la France aurait trop tardé pour engager des réformes véritables. Or, à l'instar des autres pays européens, et parfois en avance sur eux, les gouvernements français ont déjà profondément engagé notre système de retraites sur une voie libérale. La contre-réforme de Balladur en 1993 a introduit un processus de dévalorisation considérable du niveau des retraites au moyen de trois dispositions dévastatrices : le passage de 37,5 à 40 ans de cotisations pour les salariés du privé pour obtenir avant 65 ans le taux plein de 50% du salaire moyen, rendant pratiquement impossible la liquidation à 60 ans, du fait des carrières en pointillés et du chômage des jeunes ; le calcul de la retraite sur la base des 25 meilleures années au lieu des 10 ; la revalorisation des retraites indexée au maximum sur l'inflation et non plus sur les salaires moyens. Au total, progressivement, si elle n'est pas remise en cause, cette contre-réforme diminue et continuera de diminuer le taux de remplacement (taux de la retraite par rapport au salaire antérieur) jusqu'à moins de 40% en 2040. Par ailleurs, le MEDEF a imposé sa ligne lors des accords du 10 février 2001 portant sur les régimes de retraites complémentaires : ordre fut donné au gouvernement de réformer encore le régime général, notamment en alignant les salariés du public sur ceux du privé, et les régimes spéciaux, sous peine de rendre caducs les accords sur les régimes complémentaires. En particulier, l'organisation patronale veut imposer la généralisation du système de points déjà en vigueur dans les régimes complémentaires : en obligeant chaque salarié à accumuler un nombre de points proportionnel au nombre d'années travaillées, celui-ci sera tenu de travailler le plus longtemps possible, et comme le montant de la retraite sera calculé sur la base de l'ensemble de la vie active et non plus sur celle des meilleures années, il ne pourra en résulter qu'une détérioration.

### ***La mystification libérale***

L'illusion individualiste est au centre de la propagande mystificatrice du discours libéral sur les retraites. On fait croire à chacun que sa retraite future peut dépendre exclusivement de ses propres choix, en matière de durée d'activité et de montant de cotisations ou de primes. L'idée est insinuée que celles-ci sont assimilables à une épargne permettant de se constituer un capital dont la pension de retraite serait la récupération augmentée des intérêts accumulés. Il faut donc répéter deux choses essentielles pour la compréhension de l'économie.

La première est la plus difficile à comprendre pour tous ceux qui croient aux miracles boursiers et, plus généralement, aux vertus prolifiques du capital. Le capital engendrerait de la valeur ajoutée dont ses propriétaires mériteraient une part. C'est le fondement de la théorie libérale. C'est un mythe car le capital n'est valorisé que par le travail humain de plus en plus productif. Une preuve par l'absurde : si le capital était capable de s'auto-engendrer, les bulles financières éclateraient-elles ? Un capital ne produit aucune valeur en lui-même et il ne peut



grossir que s'il est valorisé par le travail productif. Un rendement du capital est donc toujours un prélèvement sur la valeur créée par les salariés. Ce mythe de la fécondité du capital fonctionne aussi en sens inverse. Lorsque se produit une crise boursière, on entend partout dire que des richesses sont parties en fumée. Rien n'est parti en fumée sauf la fiction précédente de la bulle. Et pourtant tous les libéraux se lamentent de la « colossale destruction de richesses »<sup>27</sup>.

Ensuite, la supériorité d'un système de retraites par répartition sur un système par capitalisation tient non seulement dans le fait que ce dernier ne crée rien mais aussi dans le fait que le premier apporte la preuve qu'il est capable de mutualiser des ressources produites par l'activité humaine sans accumulation privée préalable de capital.

La circulation des capitaux est totale dans le monde. Leurs détenteurs ont ainsi toute liberté pour organiser la production aux conditions qui leur paraissent les plus avantageuses et, ensuite, pour s'approprier la valeur en fonction des rapports de forces établis. Le marché financier est devenu le lieu où s'élabore la norme de rentabilité et d'où elle est dictée, en fin de compte, au système productif. La globalisation et la libéralisation financières ont favorisé la multiplication des produits financiers permettant de réduire les risques et de mieux assurer la liquidité. Mais cette liquidité est bornée par deux contraintes. L'une tient à la nature même du marché qui met en présence des vendeurs et des acheteurs, les seconds se substituant aux premiers pour « porter » le capital productif immobilisé. L'absolue nécessité de porter celui-ci introduit la seconde contrainte : sans force de travail capable de valoriser le capital productif, la base même de l'accumulation financière se tarirait. La croyance en un monde autonome de croyances rencontre ici sa limite : cette croyance est un mythe. Et elle présente maints aspects d'une croyance religieuse dont le plus étonnant est que le gain boursier apparaisse comme le fruit d'un miracle. Le mythe de l'enrichissement sans fin, gage d'éternité se développe et le capital devient un dieu, infini et n'ayant de source qu'en lui-même et dont tout procède.<sup>28</sup>

Après deux décennies de gestion de la force de travail marquées par la précarisation et la mise au chômage de fractions entières du salariat, le modèle néo-libéral imposé par le pouvoir financier tente aujourd'hui de s'infléchir. Une nouvelle voie se cherche à travers les tentatives d'associer les couches les plus aisées du salariat à un capitalisme patrimonial tout en assurant aux plus démunis une assistance minimale.<sup>29</sup> La pression sans nuance exercée en faveur de la création de valeur au seul profit de l'actionnaire apparaissant comme trop brutale cède peu à peu la place à une campagne plus attrayante en direction de certains salariés. Aussi faut-il dénoncer avec la plus grande vigueur le projet du capital de faire passer le clivage social principal à l'intérieur même du salariat en réalisant le « dédoublement contradictoire de l'identité sociale des salariés »<sup>30</sup>.

Mais cette voie néo-libérale peut-elle être soutenable à long terme ? Ce qui la caractérise en effet, c'est d'être fondée sur l'approfondissement de la fracture entre les classes sociales puisque tous les individus ne peuvent vivre simultanément de la rente du capital : certains se l'approprient, mais d'autres doivent la produire.

La mise au grand jour des présupposés et des contradictions du libéralisme en matière de retraites apporte la preuve que le problème à résoudre ne se situe pas dans une insuffisance

<sup>27</sup> . P.A. Delhommais, « Japon, Etats-Unis, Europe et l'après-bulle », *Le Monde*, 27 et 28 octobre 2002, écrit à propos de la crise japonaise : « De cette colossale destruction de richesses à la Bourse de Tokyo et dans le secteur immobilier, le système financier nippon ne se remet pas. »

<sup>28</sup> . Voir J.M. Harribey, *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant Ordinaire, 2002 ; et « La financiarisation du capitalisme et la captation de valeur », *op. cit.*

<sup>29</sup> . Voir J.M. Harribey, « Revenu d'existence monétaire et d'inexistence sociale », Colloque « Pour ou contre le revenu d'existence », Paris, 12 janvier 2002, <http://harribey.montesquieu.u-bordeaux.fr/travaux/revenu-d-inexistence.pdf>.

<sup>30</sup> . F. Lordon, « Les sophismes de l'épargne salariale », *La Pensée*, n° 330, avril-juin 2002, p. 51 (47-57).

de ressources mais dans la difficulté de répartir la richesse collective de manière équitable. C'est le but que cherchent à atteindre les propositions alternatives qui suivent.

### *Des propositions pour la solidarité*

Un principe doit guider l'action pour consolider et améliorer le système de retraites par répartition : l'affectation des gains de productivité doit être équitable et décidée démocratiquement par un arbitrage cohérent entre l'augmentation du niveau de vie des actifs et de celui des inactifs, l'augmentation du nombre de retraités pris en charge par la collectivité, la diminution du temps de travail des actifs et les investissements pour préparer l'avenir. Il est évident que ces priorités obligent à remettre en cause radicalement l'accaparement actuel des gains de productivité par les profits servis aux actionnaires, de telle sorte que la masse salariale retrouve une part plus importante dans la valeur ajoutée. A ce moment-là, la hausse des cotisations sociales qui sont assises sur les salaires sera très facilement assimilable grâce aux gains de productivité dans la mesure où la hausse globale nécessaire des cotisations n'excèdera pas en France 0,56% en moyenne par an d'ici 2040, compte tenu de l'évolution du nombre d'inactifs par rapport aux actifs. Et cela d'autant plus que le chômage serait réduit. Et d'autant plus aussi qu'un élargissement de l'assiette des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée serait organisé, de manière à faire contribuer les profits. Sur ce sujet très controversé, la réflexion doit s'approfondir : faire contribuer les profits au financement des retraites n'entraînerait pas une rupture du lien entre le salaire et la retraite qui est un salaire indirect socialisé car les profits proviennent toujours d'une exploitation du travail salarié et l'appellation « cotisation patronale » est trompeuse ; la contribution des profits au financement de la protection sociale constituerait alors une forme de récupération d'une part de valeur ajoutée et dès cet instant deviendrait partie intégrante de la masse salariale augmentée d'autant. Le débat entre partisans et adversaires de l'élargissement de l'assiette des cotisations peut s'apaiser si l'on différencie bien l'assiette du calcul et l'origine de la richesse prélevée.<sup>31</sup>

L'application du principe précédent est seule capable de rendre crédibles les propositions suivantes :

- Abrogation des mesures engagées dans les années 1990, comme celles en France du gouvernement Balladur, avec un retour pour tous les salariés à 37,5 ans de cotisations dont le coût a été évalué par le Conseil d'Orientation des Retraites à seulement 0,3 point de PIB.
- Evolution des retraites calquée sur celle des salaires, elle-même proportionnelle à celle de la productivité ; taux de remplacement garanti permettant une retraite à prestation définie ; garantie d'un minimum vieillesse indexé sur le SMIC.
- Mise en place de mécanismes compensateurs des parcours professionnels précaires et chaotiques à cause du chômage.
- Si les propositions précédentes sont mises en œuvre, l'unification des régimes de retraites est souhaitable et envisageable progressivement ; transitoirement, des péréquations entre régimes spéciaux peuvent être organisées pour atténuer les divergences d'évolution démographique.
- Unification des niveaux de prélèvements sociaux et fiscaux sur toutes les formes de revenus et d'épargne.
- Evolution vers une liberté de choix du moment de départ à la retraite, à condition qu'elle ne soit pas pénalisante pour les plus bas salaires et qu'elle s'accompagne tout au long de la vie active d'une possibilité réelle de l'emploi choisi.

---

<sup>31</sup> . Pour au contraire justifier le rattachement strict des cotisations sociales au salaire, voir B. Friot, « Le salaire universel », *Ecorev, Revue critique d'écologie politique*, n° 7, décembre-hiver 2001, p. 29-33.

On le voit, l'ensemble de ces principes et propositions se démarquent radicalement du cours suivi par le capitalisme libéral. A l'époque de sa mondialisation, celui-ci aspire à faire supporter par les seuls salariés, en activité ou en retraite, les coûts monstrueux de sa restructuration planétaire et de ses exigences de rentabilité toujours plus grandes. Aggravation des conditions de travail, précarisation, chômage élevé et retraites sacrifiées sont les déclinaisons de cette stratégie. Pour rendre plus attractif ce projet injuste et absurde, les forces sociales dominantes et leurs porte-parole politiques agitent l'épouvantail démographique et serinent la chanson douce de l'enrichissement boursier, en laissant croire que tout le monde pourrait en bénéficier. Or, si celui-ci est possible pour une minorité, l'immense majorité en paie le prix car les gains financiers ont toujours pour envers un renforcement de l'exploitation de la force de travail. Le mystère d'un prétendu rendement supérieur de la capitalisation par rapport aux systèmes de retraites collectifs est dès lors levé : il ne fait qu'exprimer le rapport de forces social du moment.

Choisir un système de retraites n'est pas anodin et n'est pas non plus une question technique. C'est un choix éminemment politique, c'est-à-dire un choix de société. La gestion de plus en plus libérale du capitalisme exprime cyniquement les intérêts des possédants. La volonté de renforcer au contraire les liens de solidarité traduit l'espoir d'un autre monde et l'effort pour le rendre possible.

## Annexe 1

### Productivité et produit par habitant

En appelant :

$H$  la population totale et  $h$  son taux de variation,  
 $N$  le nombre d'actifs employés et  $n$  son taux de variation,  
 $T$  la durée individuelle du travail et  $t$  son taux de variation,  
 $Y$  la production et  $y$  son taux de variation,  
 $P$  la productivité horaire et  $p$  son taux de variation,  
 $Q$  la production par habitant et  $q$  son taux de variation,

alors :

$$Y = P.T.N$$

$$Q = Y/H$$

pour des variations infinitésimales :

$$y = p + t + n$$

$$\text{et } q = y - h = p + t + n - h$$

sinon :

$$(1 + y) = (1 + p)(1 + t)(1 + n)$$

$$\text{et } (1 + q) = (1 + p)(1 + t)(1 + n) / (1 + h)$$

Avec un emploi et une durée du travail constants, productivité individuelle (actif employé) et productivité horaire progressent également. Cette progression est suffisante pour satisfaire les besoins dès lors qu'elle permet une augmentation de la production par habitant, quelle que soit la variation du rapport inactifs/actifs.

A quelle condition  $q \geq 0$  ?

En variations infinitésimales, comme  $q = y - h$  et comme ici  $y = p$  puisque  $n = t = 0$ , la condition est que  $p \geq h$ .

Sinon :  $q \geq 0 \Leftrightarrow (1 + q) \geq 1 \Leftrightarrow (1 + p) \geq (1 + h) \Leftrightarrow p \geq h$ .

Avec un emploi et une durée du travail qui peuvent varier,

En variations infinitésimales :

$$q = y - h$$

$$q = p + t + n - h$$

$$p + t + n - h \geq 0 \quad \text{ou encore } p + t + n \geq h.$$

Sinon :

$$(1 + q) \geq 1 \Leftrightarrow (1 + p)(1 + t)(1 + n) \geq (1 + h)$$

ce qui est équivalent à  $(1 + y) \geq (1 + h) \Leftrightarrow y \geq h$ .

## Annexe 2

### Le déplacement du curseur de la répartition en fonction de la démographie et du rapport des forces social

Soit :

$Y$  le revenu national,

$X$  le montant global des salaires des actifs, déduction faite des cotisations vieillesse,

$Z$  le montant global des retraites,

$a$  la part de la masse salariale (cotisations sociales comprises) dans le revenu national,

$b$  le rapport du montant de la retraite moyenne/salaire moyen qui correspond approximativement au taux de remplacement,

$d$  le rapport démographique du nombre  $M$  d'inactifs retraités/nombre  $N$  d'actifs salariés,

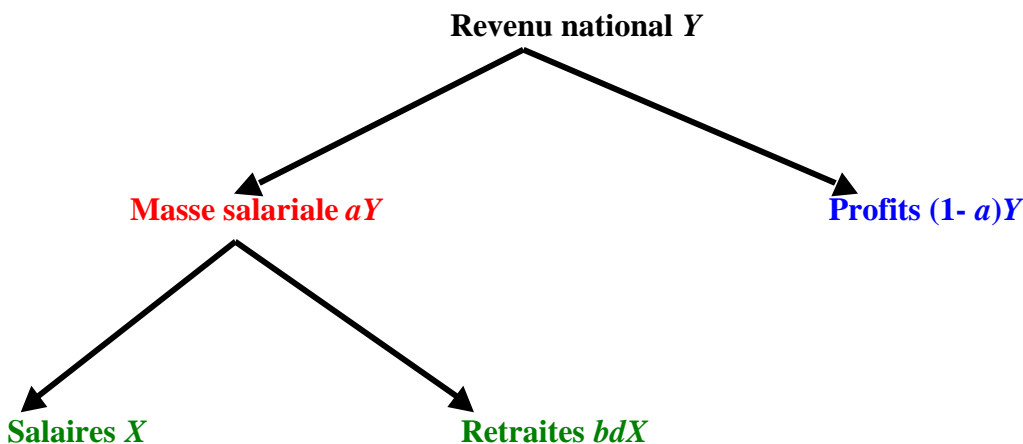
alors :

$$Y = X + Z + (1 - a) Y$$

$$b = (Z/M)/(X/N) = (1/d) (Z/X)$$

$$Z = bdX$$

$$\text{masse salariale} = aY = X + Z = X + bdX = (1 + bd)X$$



**En 2000 :**

$$a = 0,6 \quad b = 5/8 \quad d = 4/10 = 2/5$$

$$\text{masse salariale} = 0,6 Y = (1 + 1/4)X = 5/4 X$$

$$\text{d'où } X = 0,48 Y$$

$$\text{et } Z = 0,12 Y$$

ce qui correspond bien aux 12% du PIB consacrés aux retraites.

**En 2040 :**

$$a = 0,6 \text{ (hypothèse où le partage entre masse salariale et profits ne change pas)}$$

$$b = 5/8 \quad d = 7/10 \text{ (soit coefficient multiplicateur du ratio de } 7/4 = 1,75)$$

$$\text{masse salariale} = 0,6 Y = (1 + 7/16)X = 23/16 X$$

$$\text{d'où } X \approx 0,4174 Y$$

et  $Z \approx 0,1826 Y$  ce qui correspond bien à la fraction du PIB annoncée qu'il faudra consacrer aux retraites.

**Dans ce cadre, quelle est l'augmentation du salaire moyen et de la retraite moyenne dans l'hypothèse où la production double ?**

Indiquons l'année 2000 par 1 et l'année 2040 par 2.

$$X_2 = 0,4174 Y_2 = 0,4174 \cdot 2 Y_1 = 0,8348 Y_1$$

$X_2 / X_1 = 0,8348 Y_1 / 0,48 Y_1 = 0,8348 / 0,48 = 1,74$ , soit une augmentation de près des trois quarts : 74% (pour le total des salaires comme pour le salaire moyen puisqu'il est supposé que la population active reste constante).

$Z_2 = 0,1826 Y_2 = 0,1826 \cdot 2 Y_1 = 0,3652 Y_1$ , ce qui correspond à un triplement du volume global des retraites (multiplication par 3,043).

Et en retenant un coefficient multiplicateur du ratio de retraités par rapport aux actifs salariés de 7/4 (le coefficient multiplicateur du nombre de retraités est identique lorsque les salariés restent stables) :

$(Z_2 / 7/4 M) / (Z_1 / M) = (0,3652 Y_1 / 7/4 M) / (0,12 Y_1 / M) = 0,2087 / 0,12 = 1,74$ , soit également une augmentation de près des trois quarts pour la retraite moyenne : 74%.

On voit donc qu'avec un doublement de la production, le triplement du montant des retraites est facilement absorbé tout en permettant une augmentation de 74% du salaire et de la retraite moyens, et cela malgré l'hypothèse défavorable d'un partage de la valeur ajoutée entre masse salariale et profits non modifié. Le doublement de la production en 40 ans correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,75%. Pour calquer l'évolution de la retraite moyenne sur celle du salaire moyen, celui-ci ne doit progresser que de 1,39% par an en moyenne<sup>32</sup>, tandis que les cotisations vieillesse progressent de 2,82% par an en moyenne<sup>33</sup>.

**Quel est le coefficient de transfert interne à la masse salariale rendu nécessaire par l'évolution démographique ?**

$$X = aY - b d X = aY / (1 + b d)$$

Le coefficient multiplicateur des salaires est :

$$X_2 / X_1 = a_2 Y_2 (1 + b_1 d_1) / a_1 Y_1 (1 + b_2 d_2)$$

$$\text{Si } a \text{ est constant : } X_2 / X_1 = Y_2 (1 + b_1 d_1) / Y_1 (1 + b_2 d_2)$$

Le coefficient de transfert interne à la masse salariale des salaires vers les retraites est :  $(1 + b_1 d_1) / (1 + b_2 d_2)$ . Appelons le  $z$ .

Si  $b$  est constant  $z = (1 + b_1 d_1) / (1 + b_1 d_2)$ . Puisque  $d$  sera croissant,  $z$  sera inférieur à 1.

Pour que les salaires puissent augmenter il faut que :

$$X_2 / X_1 > 1 \Leftrightarrow Y_2 / Y_1 > 1 / z$$

Cela signifie que les salaires augmentent si la production augmente davantage que l'inverse du coefficient de transfert interne à la masse salariale. Le résultat vaut pour le salaire moyen si la population active ne change pas.

C'est ici qu'intervient la discussion sur la thèse défendue par D. Blanchet. Le coefficient  $z$  ne dépend pas de la progression du revenu national  $Y_2 / Y_1$ . Donc les gains de productivité ne jouent pas sur la valeur de ce coefficient qui est une variable démographique pondérée par un choix politique de conserver le niveau relatif de la retraite moyenne par rapport au salaire moyen. En ce sens D. Blanchet a raison. Mais la pénalisation pour le salaire moyen est d'autant plus supportable que les gains de productivité sont élevés.

<sup>32</sup> .  $1,74^{1/40} = 1,0139$ .

<sup>33</sup> .  $3,043^{1/40} = 1,0282$ . Ce taux de progression du *montant* des cotisations vieillesse ne doit pas être confondu avec l'augmentation nécessaire du *taux* de cotisations. Ce taux est aujourd'hui d'environ 25% (ce qui correspond dans le modèle ici à 12/48). Il faudra qu'il parvienne en 2040 à environ 18,36/41,74, soit 44%, c'est-à-dire une progression de 19 points de pour cent en 40 ans, soit une progression de 0,475 point par an en moyenne. Cette estimation est supérieure à celle calculée par le COR (15 points de plus à répartir sur 40 ans, soit 0,375 point par an) mais me paraît plus vraisemblable.

Une autre manière de mettre en évidence le transfert interne à la masse salariale est de calculer le taux de cotisations vieillesse par rapport à la masse salariale :

$$bdX / (1 + bd) X = bd / (1 + bd)$$

Remarquons que la part des retraites dans le revenu national est liée à la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée et au taux de cotisations  $c$  :

$$c = \frac{bdX}{(1 + bd)X} = \frac{bd}{1 + bd}$$

$$r = \frac{bdX}{Y} = \frac{bdX}{\frac{1 + bd}{a} X} = a \frac{bd}{1 + bd} = ac$$

On peut aussi faire intervenir la durée individuelle du travail du travail des salariés. Si on appelle  $T$  cette durée et  $P$  la productivité horaire :  $Y = PNT$ .

$$X_2/X_1 = P_2 N_2 T_2 (1 + b_1 d_1) / P_1 N_1 T_1 (1 + b_2 d_2)$$

Si le nombre d'emplois ne change pas (population active stable) on retrouve le résultat précédent :

$$X_2/X_1 > 1 \Leftrightarrow P_2 T_2 / P_1 T_1 > 1 / z \text{ ou encore } Y_2 / Y_1 > 1 / z$$

Avec  $(1 + b_1 d_1) = 5/4$  et  $(1 + b_2 d_2) = 23/16$  comme ci-dessus,  $Y_2 / Y_1 > 1,15$ .

Ce résultat permet de répondre à la question suivante.

**Si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée ne change pas, quelle croissance économique minimale est nécessaire pour que tous les salariés actifs et les retraités gardent le niveau absolu de leur revenu actuel (sur la base d'une population active stable) ?**

Il faut que  $0,48 Y_1 = 0,4174 Y_2$ , d'où  $Y_2 / Y_1 = 0,48/0,4174 = 1,15$ . C'est-à-dire une augmentation de 15% en 40 ans, soit en moyenne 0,35% par an. Si seule la structure de la population change et que son total reste stable, il suffit donc que le PIB augmente de ce taux. Si une augmentation de la population totale accompagnait la modification de sa structure, c'est le PIB par habitant qui devrait augmenter de ce taux.<sup>34</sup>

Si l'on réintroduit une variation de la part  $a$  de la masse salariale dans la valeur ajoutée, celle-ci vient renforcer ou affaiblir l'acceptabilité du transfert interne à la masse salariale :

$$\frac{X_2}{X_1} = \frac{a_2}{a_1} \frac{P_2 N_2 T_2}{P_1 N_1 T_1} \frac{1 + b_1 d_1}{1 + b_2 d_2}$$

**Quelle place devrait occuper la masse salariale dans la valeur ajoutée pour que le vieillissement démographique soit absorbé sans que ni les salariés ni les retraités ne voient leur niveau de vie individuel absolu reculer dans l'hypothèse où la croissance économique serait nulle ?**

$$X = 0,48 Y \quad b = 5/8 \quad d = 7/10$$

$$a = (1 + bd) X/Y = (1 + 7/16) 0,48 = 0,69$$

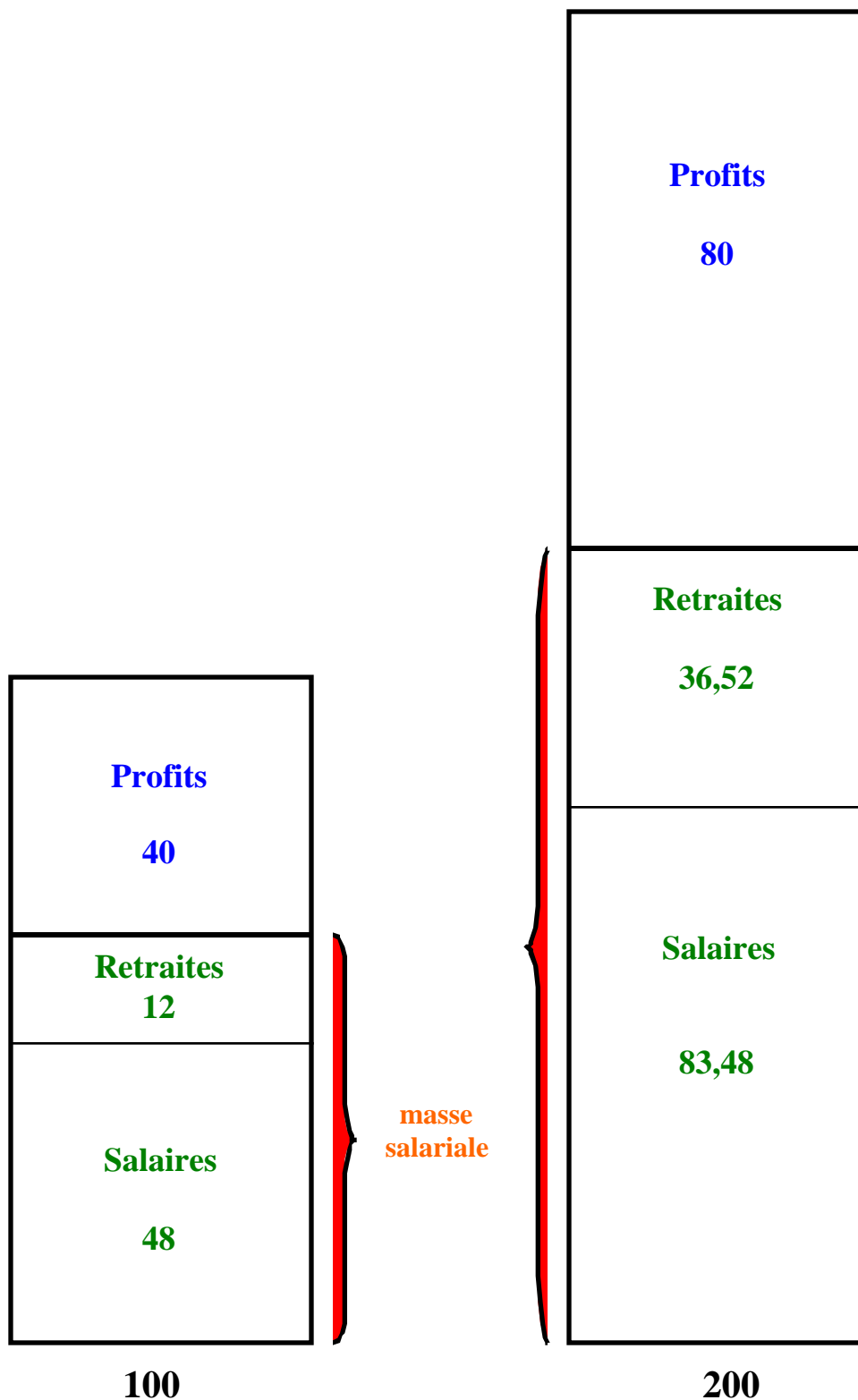
La masse salariale devrait représenter 69% de la valeur ajoutée et les profits 31%.

<sup>34</sup> . La population française totale passera selon les prévisions de 58,744 millions en 2000 à 64,468 millions en 2040, soit une augmentation de 9,74% (+ 0,23% par an en moyenne) [calculs à partir de C. Butel, « Projections de population à l'horizon 2050, Un vieillissement inéluctable », *op. cit.*]. La hausse du nombre de personnes de 60 ans et plus de 12,101 millions en 2000 à 21,597 millions en 2040 (+ 78,5%) est en partie compensée par la baisse du nombre de jeunes de moins de 20 ans de 15,038 millions en 2000 à 13,280 millions en 2040 (- 11,7%). Pour que le PIB par habitant augmente de 15% en 40 ans, il faut que le PIB augmente alors de 26,2% ( $1,2 \times 1,0974 = 1,262$ ), soit une augmentation annuelle moyenne de 0,58% ( $1,262^{1/40}$  ou bien  $1,0035 \times 1,0023$ ).

### Récapitulatif

<b>Facteurs</b>	<b>Signification</b>	<b>Hypothèse ou valeur</b>
$a$	Part de la masse salariale dans la valeur ajoutée	Stable ou variable
$b$	Taux de remplacement (retraite moyenne/salaire moyen)	Stable
$N$	Population active	Stable
$M$	Population inactive retraitée	Croissante
$d$	Rapport démographique (retraités/actifs)	$M / N$
$T$	Durée individuelle du travail	Stable ou variable
$P$	Productivité horaire	Croissante
$c$	Taux de cotisation dans la masse salariale ou part des retraites dans la masse salariale	$bd / (1 + bd)$
$r$	Part des retraites dans la valeur ajoutée	$ac = abd / (1 + bd)$
$z$	Coefficient de transfert interne à la masse salariale	$(1 + b_1 d_1) / (1 + b_2 d_2)$
$X_2 / X_1$	Coefficient multiplicateur des salaires	$\frac{a_2}{a_1} \frac{P_2 N_2 T_2}{P_1 N_1 T_1} \frac{1 + b_1 d_1}{1 + b_2 d_2}$





**Revenu national :** + 100% (x 2 en 40 ans), soit 1,75% par an  
**Profits :** + 100% (x 2 en 40 ans)  
**Masse salariale :** + 100% (x 2 en 40 ans)  
**Salaires :** + 74% (x 1,74 en 40 ans), soit 1,39% par an  
**Retraites :** + 204% (x 3,043 en 40 ans), soit 2,82% par an  
**Salaire moyen :** + 74% (x 1,74) si le nombre de salariés reste stable  
**Retraite moyenne :** + 74% (x 1,74) si le nombre de retraités est x 1,75